

12 Les années 1971 à 1984 : faire sa place

GUY GAUDREAU

De la Troupe universitaire au Théâtre du Nouvel-Ontario

Rendons à César ce qui appartient à César : l'Université Laurentienne, au début des années 1970 et alors qu'elle est en pleine crise, servira de berceau à quelques activités culturelles franco-ontariennes qui vont rapidement devenir des institutions reconnues partout en Ontario et même au-delà. Ainsi, la Troupe universitaire, qui existe et prolonge, depuis 1961, une longue tradition théâtrale du Collège du Sacré-Cœur, modifie son orientation à compter de 1969 sous l'impulsion, notamment, de Dorais¹. Une création collective, qui s'inspire des courants contre-culturels alors à la mode, est élaborée au cours de l'année universitaire 1969-1970². On répète l'expérience, l'année suivante : à compter de l'automne, s'y joignent de nouveaux éléments : Pierre Bélanger, un ancien du Collège du Sacré-Cœur, qui assume la direction de la Troupe tout en étant chargé de cours au département de sociologie, et de nouveaux étudiants, notamment André Paiement, Gaston Tremblay et Robert Paquette³.

Originaire du Témiscamingue ontarien et à peine plus âgé que ses jeunes étudiants baby-boomers, Bélanger précise sa vision du théâtre en rupture avec le théâtre traditionnel et inspiré sans doute par celui pratiqué par un jeune auteur de Montréal, Michel Tremblay.

- 1 Exprimer d'une façon réaliste la vie des gens de Sudbury et du Nouvel-Ontario : « Il ne s'agissait pas d'amener le théâtre dans la rue, mais plutôt de mettre la rue sur la scène. »
- 2 Utiliser un moyen de création qui permettrait d'exprimer la réalité des gens dans l'immédiat, soit la création collective.
- 3 Incorporer aux spectacles plusieurs médias⁴.

Cette vision débouche sur une pièce culte dans l'histoire du théâtre en Ontario français, *Moé, j'viens du nord stiel*, dont la réputation est sans doute surfaite. La

première présentation a lieu sur le campus, le 1^{er} février 1971. La pièce connaît un franc succès et on décide, comme cela était la coutume de la Troupe, de la diffuser lors d'une tournée nord-ontarienne. Nouveau succès qui incite Bélanger et certains membres de la troupe dont André Paiement, à faire du théâtre à l'extérieur du cadre laurentien. Ils en feront un projet d'été et profiteront du programme ontarien de la section Jeunesse et Loisirs du ministère de l'Éducation. Le Théâtre du Nouvel-Ontario, théâtre professionnel, venait de naître au cours de cet été 1971.

Sans en avoir le titre, Girouard et Bélanger sont assurément des animateurs dans l'âme. Il faut dire qu'au tournant des années 1970, l'animation est sur toutes les lèvres dans le monde occidental. Le rapport Saint-Denis sur la vie culturelle en Ontario en avait réclamé pour tout le Nord, en 1969. La section régionale de l'Association canadienne-française de l'Ontario a embauché un animateur en bonne et due forme ; il est payé par une subvention du Secrétariat d'État à partir de janvier 1970⁵. Les gouvernements voient dans l'animation une manière de se rapprocher du peuple électeur en valorisant sa culture⁶. Aux yeux des pouvoirs publics, l'animateur est perçu comme un incontournable agent de changement ; il doit servir à rapprocher près du peuple les lieux de pouvoir, contestés par les minorités et les mouvements étudiants, pacifistes et contestataires grâce à l'animation socioculturelle.

À défaut d'investir dans de nouveaux programmes, Hugues Albert, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, engage, à compter de 1972, un animateur francophone. Il aura la main heureuse en engageant le talentueux mais discret Yvan Rancourt dont il faudra bien un jour raconter le rôle essentiel dans toute la francophonie nord-ontarienne. Natif de l'Abitibi, ce dernier est arrivé sur le campus l'année précédente pour occuper la fonction de comptable-contrôleur auprès de l'Association étudiante, la SGA. Il connaît déjà les étudiants et, comme il l'a dit lui-même lors d'une entrevue réalisée à l'hiver 1996, il sera à « l'écoute de ce que les gens avaient rêvé et de ce qui faisait rêver les gens ».

Franco-parole : la naissance de la Nuit sur l'Étang et de la maison d'édition Prise de parole

À même la subvention du gouvernement fédéral du bilinguisme, transmise par le gouvernement ontarien, la Laurentienne dispose, en 1972-1973, d'un budget de 540 000 \$ pour répondre aux besoins de la communauté universitaire franco-ontarienne⁷. Le service d'animation en obtiendra 20 000 \$⁸. Les idées ne manquent pas de même que l'urgence de se dire.

Au printemps 1973, Rancourt, Dorais et un groupe d'étudiants organisent un Colloque qui aura lieu les 15 et 16 mars 1973. Ce sera Franco-Parole dont l'objectif est de réfléchir sur l'avenir de la Laurentienne. Pour la première journée de l'événement, le journal *Réaction* publie un document de 144 pages qui sert de programme. « Après dix ans d'existence, une remise en question de cette institution s'impose⁹. » Une centaine de participants examinent à la loupe chacun des aspects et services de la Laurentienne afin de soumettre à leur tour des recommandations.

Les retombées les plus tangibles de ce Colloque demeurent incontestablement la première *Nuit sur l'étang*, qui deviendra un événement annuel célébré à la Laurentienne pendant 25 ans. La publication d'un recueil de poésie *Lignes-Signes*, également appuyé par Rancourt, découle aussi de ce colloque ; cette publication donne naissance à la maison d'édition *Prise de parole* dont la réputation n'est plus à faire.

Interrogé sur le rôle et la contribution de l'animateur dans de tels projets, Rancourt précise sa pensée :

Quand on est un animateur, on n'est pas un leader et il ne faut pas essayer de mettre nos rêves personnels de l'avant parce que cela ne fonctionne pas, car aussitôt que tu n'es plus là, ça meurt [...] Le mauvais côté de l'animation est que tu perdras ton poste parce que les gens se prennent en main et qu'ils décident qu'ils n'ont plus besoin de toi. S'ils le font, c'est probablement parce qu'on a réussi notre mandat¹⁰!

Tous les animateurs qui ont œuvré à la Laurentienne n'ont pas eu cette conception de leur travail. On pourrait même dire que les relations qu'ils ont entretenues avec le mouvement étudiant, au cours des années 1970, ont été, dans l'ensemble, plutôt tendues. Comme l'indiquait Gervais lors d'une entrevue réalisée en 1996, les animateurs, payés par le vice-recteur, étaient néanmoins au service des étudiants qui, eux, se considéraient comme étant leur véritable patron. Agissant parfois comme porte-parole, ils étaient accusés de prendre la place des élus étudiants. En somme, il s'agissait de situations qui pouvaient difficilement être harmonieuses.

La création de l'AEF et du drapeau franco-ontarien

Dotés depuis quelques années d'un journal bien à eux, les étudiants franco-ontariens ne vont plus se contenter de la SGA, une association bilingue, pour les représenter, même si cette dernière est pourvue d'une section francophone et que, pendant longtemps, elle a monopolisé les postes-clefs au sein de l'Association. La bonne entente entre les étudiants franco-ontariens et anglo-ontariens, que Rancourt avait observée à la SGA au moment de son arrivée, est chose du passé. « Devant la marginalisation croissante que subissait la vice-présidente aux affaires francophones [de la SGA], la détentrice du poste, Thérèse Boutin, remet sa démission avec fracas¹¹. »

C'est lors d'une réunion au sujet de la réorganisation de la Maison française, tenue le 6 mars 1974, et réunissant étudiants et professeurs, qu'est lancée l'idée de mettre sur pied une association étudiante indépendante que l'on désire appeler la « Maison des francophones ». Un des responsables de la tenue de cette réunion est Dorais qui, en termes de leadership, a en quelque sorte remplacé Girouard, tenu à l'écart pour des raisons médicales. Si on discute de la réorganisation de la Maison française, c'est que le portrait de la situation de la communauté francophone a beaucoup évolué depuis peu et que, dorénavant, dans l'administration de la Laurentienne, on compte sur une structure administrative nouvelle, soit le Comité des affaires francophones dont le mandat, cette fois, va au-delà de la simple coor-

dination des activités socioculturelles (ce qui était alors le mandat de la Maison française). C'est aussi parce que l'administration, l'année précédente, dans le cadre d'une large discussion sur l'avenir de l'université, (le rapport « Pour la planification de notre avenir » dont nous parlerons plus loin) a fait de belles promesses à la communauté universitaire de langue française.

Un autre élément essentiel à la compréhension des événements qui conduisent à la création de l'AEF a été soulevé par Richard Théoret lors d'une entrevue dans le cadre du projet d'histoire du drapeau franco-ontarien¹². Rédacteur au journal *Réaction* et premier vice-président de l'AEF, il est un observateur privilégié des événements. Selon lui, la génération étudiante de 1974 n'est plus celle des années 1960 qui provenait en partie des écoles secondaires anglaises ou bilingues. Pour cette nouvelle génération étudiante issue des écoles secondaires françaises, l'idée d'une association unilingue française apparaît comme une normalité.

Aux yeux de ses promoteurs, la Maison des francophones deviendra un « centre de regroupement de tous les organismes et activités francophones des étudiants du campus de l'Université Laurentienne¹³ ». Si la SGA a l'avantage de ne pas forcer chaque étudiant à identifier et à choisir clairement son appartenance linguistique, il en va bien autrement de ce nouveau projet. Comme on le sait – et c'est le cas encore aujourd'hui –, un certain nombre d'étudiants franco-ontariens ne se sentent pas concernés par les activités et les représentations politiques francophones sur le campus, préférant se fondre dans la masse anglophone. Offrir une Association étudiante de langue française parallèlement à l'Association existante qui se présente comme bilingue ne peut pas faire consensus.

Pour lancer le projet, on organise la tenue d'une élection de son premier Comité central à la fin avril. Parmi tous les étudiants dont la langue maternelle est le français, 58 pour cent participent au vote, ce qui laisse une forte minorité qui, tacitement du moins, n'approuve pas le projet ou se montre peu intéressée. Même si on s'estime dépositaire d'un mandat légitime, les membres du Comité central ont conscience qu'il faut faire davantage et susciter une plus large adhésion. Lors de leur première réunion, le 14 juin 1974, le Comité central de la Maison des francophones, appellation pour le moins gauchisante, décide de changer de nom pour se rapprocher du peuple, soit les « Canayens de l'Université Laurentienne, Ontario-Nord » dont l'acronyme devient CULON. Acronyme grivois auquel Dorais n'était sûrement pas étranger!

On ne peut s'empêcher d'établir un lien entre l'ADEFNO et CULON, qui tous deux affirment haut et fort leur appartenance non pas sudburoise, mais nord-ontarienne. Il faut dire aussi que la dimension régionale de la francophonie laurentienne est dans l'air du temps. Les lecteurs du journal étudiant de langue française, *Réaction*, ont suivi, par exemple, la lutte pour une école secondaire de langue française en 1971 et 1972. Que dire alors du légendaire CANO, la Coopérative des artistes du nord de l'Ontario? Tout se passe comme si la petite minorité franco-ontarienne laurentienne cherchait, dans une région plus large, à accroître sa source de légitimité.

Le nerf de la guerre étant toujours l'argent, CULON adresse une demande officielle à la SGA pour qu'elle lui verse les cotisations étudiantes encaissées, soit 27 \$

par étudiant. Devant le refus de la SGA, qui, on peut le comprendre, remet en question sa légitimité et devant les pressions exercées par l'administration, il est convenu de tenir un référendum à l'automne dont la question est de savoir si on désire une association francophone autonome.

Quatre cent trente étudiants dont la langue maternelle déclarée est le français sont conviés à ce référendum des 7 et 8 octobre. La participation est plus élevée qu'en avril, puisque 320 étudiants prennent la peine d'aller voter, ce qui donne un taux de participation de 74 pour cent. Et c'est avec une faible majorité de 56,5 pour cent que l'Association des étudiants francophones est née¹⁴, ce qui amène CULON à se saborder dans l'enthousiasme.

Quelques mots sur ces années-phares de la francophonie laurentienne doivent être consacrés à la création du drapeau franco-ontarien, inauguré en 1975. Comme son histoire a été racontée dans un autre livre, contentons-nous de rappeler brièvement que c'est à la Laurentienne qu'est né ce symbole de la francophonie reconnu maintenant partout. Ce drapeau, œuvre du jeune professeur d'histoire Gaétan Gervais et de l'étudiant Michel Dupuis, a été hissé pour la première fois au mât de l'Université de Sudbury – et non pas de la Laurentienne – le 25 septembre 1975. Ce geste, qui passe vite inaperçu en dehors du campus, revêtira, au fil des ans, une puissance identitaire qui fait maintenant consensus et qui clôture de belle façon ces quatre années fastes de la francophonie laurentienne mais non de l'enseignement en français qui reste encore bien fragile.

Pour la planification de notre avenir

L'arrivée d'un nouveau recteur à l'été 1972 et la crise financière qu'affronte l'Université pendant quelques années ouvrent une ère nouvelle forçant l'administration à réfléchir sur l'avenir de l'institution et à se doter d'un premier plan de développement. C'est le Comité de planification académique qui prend naturellement le leadership en cette matière en amorçant des travaux qui s'occupent de cette question pendant toute l'année universitaire 1972-1973. En avril 1973, le Comité soumet au Sénat 20 propositions avec comme objectif d'en débattre et d'approuver le rapport final pour la dernière rencontre de juin¹⁵, lequel sera appelé « Pour la planification de notre avenir ».

La teneur des recommandations interpelle assurément la francophonie laurentienne. Outre l'objectif irréaliste de voir « tout le personnel » capable d'une bonne connaissance de la langue seconde en cinq ans, soit la maîtrise d'un bilinguisme minimal, le Comité recommande notamment une hausse du nombre de cours offerts en français, des bourses d'études pour les étudiants bilingues et la mise sur pied d'un nouveau comité, soit celui des Affaires francophones qui coordonnera la révision et l'élaboration de programmes en français¹⁶. Ce comité, dans une certaine mesure l'ancêtre du présent Conseil de l'enseignement en français, sera finalement approuvé par le Sénat en décembre 1973. Il amorcera ses travaux dès janvier sous la présidence du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Hugues Albert, ce qui nous fait dire qu'il reste davantage représentatif de l'administration auprès de la communauté universitaire francophone que le contraire.



LA LEVÉE DU DRAPEAU FRANCO-ONTARIEN, 1975. | Le drapeau franco-ontarien est hissé pour la première fois devant l'Université de Sudbury le 25 septembre 1975. Un des concepteurs du drapeau, l'étudiant Michel Dupuis, est debout au pied du mât tandis qu'un autre, le jeune professeur d'histoire Gaëtan Gervais, préfère se fondre dans la foule ; on le voit à droite.

Sa mise sur pied relègue au second plan le Comité conjoint du bilinguisme qui, jusqu'alors, avait été l'instance administrative par excellence de la francophonie. En effet, le nouveau comité du Sénat reçoit un mandat fort étendu : « Tous les droits et intérêts des francophones du triple point de vue administratif, académique et socioculturel relèvent du Comité des affaires francophones. » Il peut étudier toutes les questions pertinentes à la francophonie et obtient un droit de regard sur la préparation des budgets alloués aux programmes et activités francophones. Tout en faisant la promotion de l'expression culturelle du fait franco-ontarien, il veillera à ce que les politiques touchant les francophones soient mises en pratique. En somme, tout un programme!

Un des débats entourant l'adoption du rapport « Pour la planification de notre avenir » qui nous paraît digne d'intérêt est, sans contredit, celui sur le biculturalisme qui a lieu en juin 1973. Si la question du bilinguisme ne représente aucun enjeu majeur, il en va bien autrement de la question du biculturalisme. Selon la *Sudbury Star* du 22 juin¹⁷, plusieurs sénateurs souhaitent éliminer toute référence à ce concept, préférant la conception d'un Pierre Elliott Trudeau qui propose le multiculturalisme – dans lequel se confond le Canada français –, parce qu'il fallait être respectueux de toutes les communautés vivant au Canada. Malgré le point de vue très affirmé d'un Wes Cragg pour qui tout Canadien est forcément anglophone ou francophone, il semble bien que l'on assiste à la mise à mort de ce biculturalisme perçu comme étant trop exclusif.

Plusieurs autres recommandations de ce rapport touchent la francophonie. Enumérons les rapidement : 1) le bilinguisme sera dorénavant un atout dans les annonces de postes de professeur et de cadre ; 2) la capacité d'enseigner dans les deux langues sera un critère de promotion ; 3) le personnel en contact avec le public aura un bilinguisme intégral et pas seulement minimal ; 4) les programmes de deuxième cycle en français seront développés ; et 5) la bibliothèque devra accroître son nombre de livres en français et élaborer un programme d'acquisitions allant dans ce sens.

L'origine de ces propositions vertueuses n'est pas qu'interne à la Laurentienne ; elle est à chercher également du côté provincial puisque deux commissions d'enquête provinciales, en 1972, avaient soulevé cette nécessité de faire plus pour les universités bilingues dans ses programmes et services en français et de reconnaître les coûts additionnels que cela entraîne. En effet, la commission Symons, chargée d'examiner l'enseignement en français au secondaire, avait fait un constat accablant sur la piètre programmation en français lorsqu'elle affirmait, en 1972 : « [T]he Ontario university system does not yet offer to Franco-Ontarians the opportunity to study in their own tongue the range and variety of courses which it has long been possible for English-speaking university students to take in their tongue in the province of Québec¹⁸ ».

Même son de cloche de la Commission sur l'éducation postsecondaire en Ontario, la commission Wright qui, en décembre 1972, émet une série de 15 recommandations portant notamment sur « de meilleurs programmes dans les domaines de la science de la santé [...] et d'éducation ainsi qu'en commerce et en éducation permanente¹⁹ ». Même les ressources des bibliothèques universitaires sont pointées du doigt.

En fait, les autorités gouvernementales ontariennes ont conscience des répercussions qu'entraîne le traitement de la minorité franco-ontarienne sur l'unité canadienne²⁰. La Laurentienne est prête à faire sa part. C'est pourquoi, en 1974, et suite à un rapport soumis par le Comité des affaires francophones, le Sénat en rajoute et adopte une politique de bilinguisation intégrale de son administration. En effet, près d'une trentaine de postes de responsables et d'administrateurs sont désignés comme exigeant un bilinguisme intégral parmi lesquels on note celui du recteur, des vice-recteurs, des doyens et celui du secrétaire-général. Le Sénat ira encore plus loin en décrétant « [q]ue les postes de directeur de département ou d'école offrant des programmes en français ou susceptibles de le faire soient désignés comme postes exigeant le bilinguisme intégral²¹. » Cela faisait beaucoup²². Toutefois, comme l'avouera plus tard le recteur Monahan :

All of these recommendations were adopted by Senate, but not all of them have been implemented. Indeed, one can judge fairly that very few of these proposals, and only the least significant [...] All faculty and administrative postings are now listed as bilingual preferred. Some academic units have taken seriously the request to seek actively for bilingual faculty ; but some have not. And bilingual faculty in many disciplines, especially those in which the University has been hiring, are still difficult to find. A number of recent appointees to senior administrative positions have been integrally bilingual, but not all. Only two



UNE JOURNÉE TYPIQUE DANS
LE « BOWLING ALLEY ».

of the four Deans named in 1974 possessed this capability. And recent appointees to the offices of Vice-President (Administration) and Registrar lacked this capability. Other University officers whose positions pre-date 1973, including the President, have yet to meet fully this requirement.

Second language training for staff was expanded, with mixed results. A number of academic units have developed plans to expand their French-language offerings; but again these have been the exceptions to the norm. With the University facing retrenchment and resources at a premium almost everywhere, there has been little incentive to undertake to develop new programmes of any kind. French language programmes have been no exception.

Despite the adoption of an internal plan intended to strengthen the University's commitment to bilingualism, the implementation of this plan has been largely thwarted by the shortage of the financial resources necessary to render it operational²².

Certes, les difficultés financières expliquent en partie l'incapacité de l'Université à mettre en œuvre ses promesses en regard de la francophonie. Si Queen's Park avait reconnu la nécessité d'offrir plus aux Franco-Ontariens, elle n'avait pas, selon Monahan, ajusté ses subventions en conséquence. Mais force est d'admettre que ces difficultés n'expliquent pas tout. L'embauche ou la nomination d'un unilingue à un poste décrété bilingue peut difficilement se justifier par des contraintes financières. L'exemple d'un non-bilingue provenant des plus hauts échelons de l'Université ne peut être qu'une incitation à se soustraire sans gêne aux politiques adoptées. Sur un autre plan, on doit reconnaître que ces années de piétinement en termes de programmes en français contrastent effectivement avec les belles avancées sur le plan culturel et même sur le plan de l'autonomie politique.

Pendant ce temps, le Comité des affaires francophones n'est pas resté les bras croisés. Certes, il est alors privé d'un véritable président, puisque le poste de vice-recteur qui assume cette fonction est occupé de façon intérimaire (car on cherche alors un titulaire permanent). Mais comme il est en quête d'une nouvelle légitimité, le Comité, par l'intermédiaire de son secrétaire Benoît Cazabon, convoque

les professeurs et les administrateurs francophones à une assemblée, qui a lieu le 7 février 1975, afin de discuter de la question. Bien qu'on ait occasionnellement assisté à de pareilles rencontres auparavant, on peut avancer que cette réunion annonce la création de l'Assemblée des professeurs francophones de la Laurentienne qui verra officiellement le jour l'année suivante, soit en avril 1976. Ce regroupement des professeurs francophones est toujours actif, malgré son statut informel. Nous y reviendrons, plus en détail, en troisième partie de ce texte.

Trente professeurs assistent à la réunion au cours de laquelle sont votées, à l'unanimité, deux propositions. L'une affirme qu'il faut nommer un vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de langue et de culture françaises et laisser le poste vacant jusqu'à ce qu'on puisse trouver le bon candidat. L'autre à l'effet que six autres titulaires de la haute administration doivent faire obligatoirement preuve d'un bilinguisme intégral et, à défaut de candidat interne compétent, qu'il faut recruter à l'extérieur.

La missive que le Comité envoie aux gouverneurs, au recteur et aux sénateurs, le 11 février, est on ne peut plus claire. Le document s'inquiète de la nomination prochaine de deux vice-recteurs, de quatre doyens et du directeur des études supérieures. Déçu du système d'exception mis en place jusqu'alors pour contourner les règles de nomination et inquiet de la composition des comités formés pour procéder à ces embauches, le Comité des affaires francophones exige que le bilinguisme intégral soit plus qu'un critère de compétence mais qu'il soit une condition *sine qua non*. Mais rien n'y fait, même pas la lettre de protestation du 22 avril 1975 que l'AEF fait parvenir au recteur, à la suite de la nomination de deux unilingues, le doyen des sciences Douglas Williamson et le vice-recteur administratif Thomas Hennessy.

La francophonie dans les départements : l'état des lieux

Pour poursuivre l'évolution de la francophonie et du bilinguisme, il convient de s'arrêter sur la situation à l'échelle des départements. Un rapport préparé par le Comité de planification académique remis en avril 1975²⁴ dresse un bilan exhaustif grâce à un questionnaire envoyé dans chaque unité tant à la Laurentienne que dans les universités fédérées. En voici les résultats au tableau 12.1.

Si on en croit ce tableau, près des deux tiers des professeurs, soit 87, maîtrisent alors les deux langues officielles tandis que 51 seraient unilingues. Ce résultat surprenant est dû notamment à la solide performance d'un département comme celui de sociologie qui est, à l'époque, le département le plus bilingue de l'Université et qui d'ailleurs produira plus que sa part de doyens. Les neuf professeurs de l'École de traduction, la dizaine des sciences religieuses, de même que les dix collègues du département de français qui ne sont pas tous aussi bilingues que le laisse croire le tableau, y sont aussi pour quelque chose.

Mais là où le bât blesse le plus, c'est du côté de l'offre de programmes qu'il faut qualifier de chétive. Aucun en sciences! Et du côté des écoles professionnelles, c'est la misère. Dans certains cas, le personnel compétent pour offrir des cours en français est sur place, mais il est affecté aux programmes en anglais. Ainsi en sciences,

TABLEAU 12.1 | BILINGUISME DU CORPS PROFESSORAL ET OFFRE DE PROGRAMMES EN FRANÇAIS, SELON LES DÉPARTEMENTS ET ÉCOLES, HIVER 1975*

<i>Département ou École</i>	<i>Professeurs bilingues</i>	<i>Professeurs en voie d'être bilingues</i>	<i>Programmes en français</i>
Anglais	2	3	Ne s'applique pas
Astronomie	2	0	Aucun
Biologie	2	3	Aucun
Chimie	2	2	Aucun
Commerce	0	3	Aucun
Éducation physique	1	3	Aucun
Études classiques	1	0	Ne s'applique pas
Français	10	1	3, 4 ans et maîtrise (temps partiel)
Génie	0	0	Aucun
Géographie	3	0	3 ans
Géologie	0	2	Aucun
Histoire	5	7	3, 4 ans
Langues modernes	5	2	Ne s'applique pas
Mathématiques	3	4	Aucun
Philosophie	4	2	3 ans
Psychologie	5	6	3, 4 ans
Physique	2	3	Aucun
Sciences économiques	3	1	Continuation
Sciences infirmières	1	0	Aucun
Sciences politiques	2	4	3, 4 ans
Sciences religieuses	10	0	3 ans
Service social	2	3	Aucun
Sociologie et anthropologie	13	2	3, 4 ans (socio.) 3 ans (anth.)
Traduction	9	0	3, 4 ans
Total	87	51	

* Ne comprend pas l'École des sciences de l'éducation.

neuf professeurs peuvent enseigner en français, mais ils sont répartis dans six départements. C'est pourquoi on offre seulement quelques cours en français dans toute cette faculté, soit quatre en 1974-1975. Pour les programmes de maîtrise, seul le département de français en propose un, et encore, seulement à temps partiel.

Poursuivons l'analyse en reprenant à notre compte le constat accablant que dressait notre collègue Gervais dans un rapport qu'il a rédigé en avril 1976 et dont les recommandations seront reprises, sans succès, par le Comité du bilinguisme³⁵. Ce rapport intitulé « Pour une réforme des programmes en français à l'Université Laurentienne » avait été préparé aux fins de discussions lors d'une réunion de l'Assemblée des professeurs francophones, à la demande du Comité des affaires

francophones et du Comité du bilinguisme. S'il est un document qui détonne de toute la masse des autres déposés au Sénat, c'est bien ce texte, traduit par la suite en anglais par l'administration.

Proposant le regroupement des professeurs francophones trop dispersés pour offrir des programmes cohérents et pensés pour la clientèle franco-ontarienne, ce rapport suggère la création de sept unités d'enseignement francophones homogènes. Comme tant d'autres recommandations, cette dernière ne verra pas le jour, car les professeurs francophones d'alors, tout comme ceux d'aujourd'hui, préfèrent nettement le regroupement disciplinaire plutôt que linguistique, affichant par le fait même une grande solidarité vis-à-vis des collègues anglophones de leur département respectif. Néanmoins, la réflexion qui entoure ce rapport nous permet d'approfondir l'examen de la situation concrète prévalant au sein des différents départements et écoles en termes de programmation en français.

Selon Gervais, les faibles ressources consenties pour les cours en français ne doivent pas nous empêcher de repenser le modèle mis en place pour servir la majorité anglophone. « [N]ous sommes obligés de vivre dans des cadres qui ne sont que les calques serviles de modèles anglais. Ainsi, l'absence de planification globale et l'émiettement du savoir (émiettement fait à la mesure de la population majoritaire de langue anglaise) condamnent les professeurs de langue française à ne jamais offrir que des fragments de programmes²⁶ ». Ce constat l'amène à réclamer la création d'un poste de vice-recteur responsable des programmes en français, ce qui sera obtenu plus tard. Pour les collègues anglophones, il est tout à fait normal d'estimer que leur vision des programmes s'applique à la minorité et constitue, pour nous aussi, la voie royale de la connaissance. Ce serait pratiquement contre nature si les départements cherchaient une structure de programmes spécifique à la communauté franco-ontarienne.

Selon Gervais, les programmes en français sont rachitiques faute d'éventail de cours suffisants. Un baccalauréat qui repose sur trois professeurs n'a pas la même qualité que celui qui repose sur une dizaine de collègues. Pas étonnant que les étudiants franco-ontariens doivent prendre la moitié de leurs cours en anglais. Il y a peu d'étudiants franco-ontariens à la Laurentienne parce que plusieurs vont à Ottawa où ils peuvent véritablement étudier en français.

Inspirée par le rapport Gervais, tout en étant inquiète de l'utilisation des subventions au bilinguisme, qui ne seraient pas affectées spécifiquement aux programmes en français, l'AEF intervient au même moment dans le débat en adressant au Sénat un manifeste au sujet du bilinguisme. L'Association soumet alors trois propositions dont certaines sont tout à fait d'actualité.

1. Que le Sénat académique de l'Université Laurentienne, au niveau de son organisation interne, soit scindé en deux chambres (l'une de langue anglaise, l'autre de langue française) et que les deux chambres détiennent conjointement les pouvoirs du Sénat de l'Université Laurentienne.
2. Que les subventions du bilinguisme soient gérées par le Comité du bilinguisme et du biculturalisme avec le Comité des affaires francophones sous la direction du vice-recteur à l'enseignement.

- 3) Que les cours francophones cessent d'être parallèles aux cours anglophones afin de permettre un développement autonome des programmes francophones à l'Université Laurentienne.

Cette demande d'un Sénat bicaméral, lourde de conséquences, n'appartient pas en propre à l'AEF. Elle avait d'abord été formulée par le Comité des affaires francophones et envoyée au Sénat au mois de mars 1976. Elle avait reçu une réponse de son unilingue – mais pourtant secrétaire – Jack Porter qui avait esquivé la question en demandant que l'on définisse les modalités concrètes de ce bicaméralisme²⁷. En outre, elle s'inscrit dans la foulée des travaux du Comité des citoyens de l'ACFO de Sudbury qui, dès 1971, avait exigé la création, au sein de l'Université, de deux sections indépendantes, l'une française et l'autre anglaise, tant sur le plan de l'enseignement, des services et de l'administration que des finances²⁸. La victoire surprise du Parti Québécois, en novembre 1976, et la peur soudaine que le Canada se scinde en deux, allait, selon nous, sonner le glas de cette idée pour longtemps, malgré quelques soubresauts.

L'Institut franco-ontarien et le Conseil de l'enseignement en français

Bien qu'ils soient moins d'une dizaine de professeurs franco-ontariens parmi le corps professoral laurentien, ces derniers, menés par les Cazabon, Dennie et Gervais, lancent, en 1977, un groupe de recherche sur l'Ontario français, en invitant également à se joindre à eux des collègues d'autres universités ontariennes. L'Institut franco-ontarien venait de naître avec, comme objectif, de réfléchir aux différentes réalités franco-ontariennes autant du passé que du présent. Son premier directeur est Benoît Cazabon. Une revue, publiant seulement des textes rédigés en français et dirigée par Donald Dennie, voit le jour l'année suivante, la *Revue du Nouvel-Ontario*, qui concurrence en quelque sorte la publication savante bilingue dont l'Université s'était dotée, dix ans plus tôt, soit la *Laurentian University Review / Revue de l'Université Laurentienne*. Cette dernière avait bien tenté de répondre à la communauté franco-ontarienne en lançant, en 1971, un premier numéro consacré au « fait francophone du Nord de l'Ontario²⁹ » tout en se donnant le mandat de « promouvoir la vocation universelle de la langue et de la littérature françaises ». Afin de répondre à cet objectif élargi, la revue avait publié des articles de nature diverse dont le seul dénominateur commun était d'être rédigé en français. Cette pratique de la revue bilingue explique sans doute la volonté de créer une autre publication savante dont le mandat serait spécifiquement franco-ontarien. Comme l'indique l'introduction du premier numéro de la *Revue du Nouvel-Ontario* :

La revue veut aussi répondre à un autre objectif de l'Institut soit celui de servir de moyen d'animation pour les Franco-Ontariens. Dès ses débuts, l'Institut a voulu sortir des cadres strictement académiques et assumer un rôle d'animation en diffusant les résultats de recherche par des publications et la participation à l'action de groupes³⁰.

JACQUES BERGER ET
PASCAL SABOURIN,
DEUX PROFESSEURS
DU DÉPARTEMENT
DE FRANÇAIS,
FEUILLETTENT LA
REVUE DU NOUVEAU
ONTARIO ET D'AUTRES
PUBLICATIONS
FRANCOPHONES.



Une autre étape dans cette lutte pour l'épanouissement de la communauté francophone sur le campus sera franchie en 1978 en profitant, encore une fois, d'une remise en question du fonctionnement de l'Université dont la croissance, bien qu'encore modeste, provoque de nécessaires ajustements. C'est pourquoi un Comité conjoint du Sénat et du Conseil des gouverneurs avait été mis sur pied en 1976. Après sept mois de rencontres hebdomadaires, le Comité avait accouché, en mai 1977, d'un autre rapport, le rapport Weaver²¹.

Spécifiquement sur la question francophone, le comité avait constaté que le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur lequel reposait, depuis la création du Comité des affaires francophones, la responsabilité ultime en cette matière, était surchargé de dossiers divers et qu'il n'avait pas le temps de respecter ses obligations en cette matière. Aussi fallait-il trouver une autre solution, laquelle prendrait un an à être acceptée par le Sénat, en raison notamment de l'examen approfondi par le Comité de planification académique du rapport Weaver. C'est en septembre 1978 que seront finalement créés le Conseil de l'enseignement en français (CEF) et le poste de directeur des programmes en français appelé à coordonner le Conseil.

Sans les interventions de l'Assemblée des professeurs francophones et du Comité des affaires francophones, il n'est pas certain que l'administration aurait accouché d'une telle solution. En fait, depuis 1976, les membres du Comité des affaires francophones, pour protester contre la lenteur des réformes souhaitées, avaient décidé de jouer la politique de la chaise vide, paralysant ainsi le Comité, tout en concentrant leurs énergies sur l'Assemblée des professeurs, nouvellement mise en place. C'est cette dernière qui avait proposé la création du CEF dès 1976²² et qui s'était dite prête à attendre les recommandations du Comité Weaver. Par la suite, le Comité des affaires francophones en avait formellement proposé la créa-



DEUX ÉTUDIANTS
LISENT LE JOURNAL
RÉACTION AU DÉBUT
DES ANNÉES 1980.

tion en septembre 1977³⁵. Mais on devait attendre les recommandations du Comité de planification.

La mise sur pied du CEF exige de multiples rencontres, car tout est à faire. Ainsi on se réunit à 11 reprises entre le 24 octobre et le 18 décembre 1978. Le fonctionnement est alors très collégial puisque c'est le secrétaire du CEF, Justin Lévesque, professeur de service social, et non le directeur, qui signe les procès-verbaux. Le CEF travaille main dans la main avec l'Assemblée. Le 22 mars 1979, c'est le CEF qui décide, comme si cela allait de soi, « qu'une réunion générale des professeurs francophones aura lieu le vendredi 6 avril 1979³⁶ ».

Cette avancée marque assurément la plus grande rupture survenue jusque-là dans l'histoire de la francophonie laurentienne. En effet, la direction du Conseil est confiée à un directeur nommé par les membres élus dans les différentes facultés et services. « Les membres du Conseil ont procédé au choix du Directeur du C.E.F. : après consultation auprès de l'Assemblée des professeurs francophones³⁷ ». Même l'Assemblée a été consultée, garantissant au directeur du CEF une solide légitimité. Revenu de ses problèmes de santé, Girouard est choisi à l'unanimité, et dégage en partie de son enseignement pour se consacrer à ce dossier. Plutôt que représenter l'administration auprès de la communauté et puiser sa légitimité de l'administration, il devient la courroie de transmission des espoirs de cette communauté et il peut, en outre, compter sur l'Assemblée comme groupe de pression. Pouvoir s'y consacrer presque à plein temps et compter sur les intervenants provenant de tous les horizons universitaires permettront à son directeur de faire progresser les programmes en français.

Parmi les réalisations du CEF et de son directeur Girouard, on peut identifier le programme d'Études coopératives adopté par le Sénat en 1981 et mis en place à l'hiver 1982. Tel est du moins le bilan qu'on faisait, en 1981, dans le Rapport annuel de l'Université publié pour souligner le 20^e anniversaire de la Laurentienne³⁸.

Girouard aurait aimé notamment que son programme en communication puisse être implanté, mais le « gel des nouveaux programmes par le ministère des Collèges et Universités a mis un terme abrupt [à] ce [...] programme³⁷ ». L'échec qui lui fait sans doute le plus mal au cours de son mandat se terminant le 30 juin 1981, est son projet de transformer le CEF en une véritable Faculté³⁸ et de faire de son poste de directeur un décanat avec tous les pouvoirs s'y rattachant soit, entre autres, celui de siéger au Comité du budget et de procéder à l'embauche de son corps professoral. En effet, le contrôle des fonds rattachés à l'enseignement en français, réclamé à plusieurs reprises, notamment en octobre 1979, lui a toujours été refusé par le Sénat³⁹. Quant aux embauches, même de professeurs francophones pour lesquels il a pourtant rédigé les demandes de subvention auprès du Conseil de l'éducation franco-ontarienne, la procédure lui échappe totalement. Laissons à ce grand défenseur de la francophonie laurentienne le soin d'expliquer son point de vue.

[N]ommés par le Sénat et par conséquent responsables devant le Sénat, les membres du Comité du bilinguisme et des affaires francophones ne représentent que dans un sens large la communauté francophone, dont ils n'étaient pas les mandataires, et leurs recommandations, en l'absence de tout mécanisme autorisé de consultation, avaient une portée bien affaiblie. Aussi il n'y a pas à s'étonner que le Comité du bilinguisme soit en état d'hibernation, et que le Comité des affaires francophones ait renoncé à toute activité deux ans avant la création du Conseil de l'enseignement en français. Le Conseil de l'enseignement en français a l'avantage sur les autres comités d'être le représentant officiel, auprès du Sénat, du secteur francophone et ses recommandations ont le même poids que celles d'un Conseil de Faculté. Toutefois, ce pouvoir de recommandation est affaibli par le droit reconnu aux Conseils de faculté de se prononcer sur les projets du C.E.F. comme si les membres qui le composaient n'appartenaient pas tout à fait à un véritable Conseil. Plus sérieuse est l'absence de tout droit concernant l'aspect budgétaire des programmes en français : les Doyens des Facultés traditionnelles continuent à approuver les budgets, à engager des professeurs pour ses programmes sur lesquels ils n'ont aucune juridiction, ou ils vont continuer à refuser pour des raisons budgétaires à créer des cours et des programmes en français⁴⁰.

À nouveau malade et dans de pareilles circonstances, pas étonnant que Girouard refuse un second mandat et que l'Université doive mettre sur pied un comité de sélection, dès mars 1981, afin de lui trouver un successeur. Divisée sur la question d'une Faculté française, l'Assemblée des professeurs francophones demeure néanmoins convaincue de la nécessité d'obtenir de l'administration plus de pouvoirs pour le CEF. C'est pourquoi on décide d'appliquer à nouveau la politique de la chaise vide : on boycotte le processus de nomination mis en place pour remplacer le directeur du CEF en refusant de proposer des candidats.

La manœuvre porte ses fruits puisque, au mois d'août 1981, Gervais est finalement nommé en remplacement de Girouard et obtient du recteur Best qu'il puisse siéger au Comité du budget et qu'il administre pleinement 5 pour cent de la subvention au bilinguisme⁴¹. En échange de quoi, le CEF s'engage à ne plus réclamer la Faculté française, ce qui ne sera pas sans déplaire à Girouard pour quelque temps.

Pour Gervais, tout autant que Girouard, la source de sa légitimité vient clairement de la communauté franco-ontarienne et non de l'administration, même si, à l'inverse de Girouard, il doit sa nomination à cette dernière. D'ailleurs, l'administration a sans doute compris l'importance que « [l]e Conseil [soit] dirigé par un administrateur pédagogique supérieur nommé par l'Université⁴². » Gervais, dont le mandat sera renouvelé pour cinq ans à la fin de l'été 1983, n'entend pas moins poursuivre ses activités en étroite collaboration avec l'Assemblée de sorte que sa conception du rôle de directeur du CEF allait le conduire à mener des batailles musclées avec certains collègues et administrateurs laurentiens.

Ayant reçu comme tâche de développer, pour le printemps 1982, un plan triennal « touchant le développement de la composante francophone des programmes d'études⁴³ », le CEF, dirigé par Gervais, cible l'École de commerce « qui est la plus fréquentée de l'Université⁴⁴ ». Selon lui, « il paraît inacceptable [...] qu'elle persiste dans un unilinguisme total⁴⁵ ». Le développement d'un programme de commerce en français représente sans doute le gain le plus décisif de Gervais à titre de directeur. Aujourd'hui considérée comme allant de soi, l'idée d'offrir en français une formation en ce domaine semblait, à l'époque, un non-sens aux yeux de bien des professeurs anglophones de cette École. Il était bien connu que la langue des affaires n'avait jamais fréquenté Molière! L'établissement d'un programme en français en ce domaine n'est pourtant pas un nouveau projet puisqu'il avait déjà été mis de l'avant par le Comité des affaires francophones dès 1974⁴⁶. Il marque, jusqu'à un certain point, un déblocage psychologique puisque tout programme pourra dorénavant être réclamé en français.

Au-delà des barrières érigées par les mentalités, qui sont souvent les plus dures à surmonter, il faut souligner qu'un autre problème de fond est soulevé par l'introduction de programmes en français dans un département ou une école : c'est l'affaiblissement des programmes en anglais consécutif à une offre de cours en français non accompagnée de ressources supplémentaires. Seules des subventions additionnelles, dont la préparation des demandes est l'œuvre du CEF, peuvent autoriser de nouveaux programmes en français. Et cela restera vrai au cours des 15 années suivantes alors que seront mis en place des programmes en français dans les Écoles professionnelles et en sciences.

S'agissant de l'École de commerce, la Laurentienne, grâce à la ténacité d'un Gervais, obtient finalement des autorités gouvernementales, en mars 1983, le financement de trois postes, appelés alors postes CEF0 (financés par le Conseil de l'Éducation franco-ontarienne). Ces postes permettent de lever les dernières objections soulevées par l'École qui s'est opposée jusqu'alors à l'embauche d'un premier professeur, pourtant demandée dans le cadre d'une résolution du Sénat depuis l'automne 1982⁴⁷. L'ouverture d'un programme en français en commerce, à compter de l'année universitaire 1983-1984, va néanmoins avoir des contrecoups sur la santé de Gervais, qui doit interrompre son travail à compter de décembre 1983 et ce, jusqu'au mois de mai suivant.

Pendant ce temps, à Toronto, le gouvernement met sur pied, en octobre 1982, un autre comité afin d'examiner la situation universitaire dans le Nord-Est ontarien. « Connue sous le nom de comité Parrott, ce dernier a remis son rapport en

LE RECTEUR BEST
PORTE UN TOAST À
LA COMMUNAUTÉ
FRANCOPHONE DE LA
LAURENTIENNE.



[octobre] 1983 et recommande une restructuration fondamentale du système universitaire laurentien⁴⁸. » Proposant une fusion des différents collèges et universités, le rapport restera lettre morte en raison des objections des divers campus universitaires qui craignent de perdre leur autonomie. Répondant néanmoins à ce vœu d'une meilleure coordination des établissements universitaires du Nord-Est, la Laurentienne proposera notamment d'ajouter au CEF des représentants du Collège de Hearst. En outre, le recteur Best a trouvé une habile réponse pour contrer les demandes traditionnelles que le CEF et l'ACFO avaient adressées, quelques mois plus tôt, au Comité Parrott. En effet, Best avait confié au président du Conseil des gouverneurs :

J'aimerais ajouter que la possibilité d'un Sénat bicaméral, et d'une Faculté ou d'un Collège français (... aucune de ces idées n'est nouvelle) a également été prise en considération mais, de l'avis général, le C.E.F. fonctionne maintenant très bien et il y a tout lieu de penser que nous obtiendrons des résultats vraiment améliorés si cet organisme assumait de plus vastes responsabilités⁴⁹.

En somme, le CEF avait démontré une telle efficacité qu'on n'avait plus besoin de faire plus!

Toutefois, le départ de Best, en 1984, provoquera l'arrivée d'une nouvelle équipe d'administrateurs qui vont imposer leurs visions du développement de la Laurentienne. Avant d'entamer cette troisième période de son histoire, un dernier élément doit être mentionné, soit l'épisode de la laborieuse décision rendue en 1983 d'accorder aux étudiants le choix de rédiger travaux et examens dans la langue de leur choix.

Le tout commence en septembre 1981 quand le doyen des Écoles professionnelles demande au vice-recteur des clarifications concernant le règlement universitaire qui autorise les étudiants à se servir, à l'écrit, de la langue de leur choix. Ce règle-

ment, qui n'avait jusqu'alors jamais provoqué de remous, prend une autre tournure quand des étudiants franco-ontariens, qui doivent suivre leurs cours en anglais, demandent insidieusement de pouvoir rédiger en français, faute de programmes en français dans les Écoles professionnelles. La question soulevée devient une véritable patate chaude et on comprendra que la réponse aura des répercussions politiques. Le vice-recteur Frank Turner s'en réfère alors au secrétaire du Sénat qui, à son tour, achemine la demande au Comité conjoint du bilinguisme une première fois, en octobre 1981. N'ayant reçu aucune réponse, la question est envoyée au même destinataire en février 1982, puis en mars, et à nouveau, en décembre. Finalement, la réponse arrive en mai 1983, soit 20 mois plus tard! C'est celle en vigueur encore aujourd'hui, c'est-à-dire que l'étudiant peut remettre un texte ou examen dans la langue de son choix et que la responsabilité de la correction incombe au professeur qui jugera de la meilleure façon d'en faire l'évaluation⁹⁰.

- 1 Voir Michel Rodrigue, « 1970-1975. Une nouvelle vision : la création collective », dans Guy Gaudreau (dir.), *Le Théâtre du Nouvel-Ontario, 20 ans*, Sudbury, TNO, 1991, p. 14.
- 2 Marie-Élisabeth Brunet, « La troupe universitaire présente un happening », *Le Voyageur*, 21 janvier 1970, p. 7 ; « Du théâtre pas comme les autres », *Le Voyageur*, 28 janvier 1970, p. 16.
- 3 Micheline Fournier-Thibault, *André Paiement (1950-1978) : Avant tout un homme de son temps*, Sudbury, Prise de parole, 2004, p. 56.
- 4 Rodrigue, « 1970-1975 », p. 14.
- 5 Julie Lafrenière, « Des luttes au consensus, 1965-1982 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Bâtir sur le roc : De l'ACFIO à l'ACPO du Grand Sudbury (1910-1987)*, Sudbury, Prise de parole, 1994, p. 119.
- 6 Pour en savoir plus sur le rôle du gouvernement fédéral dans cet engouement pour l'animation socioculturelle, voir Valérie Malenfant, « La contribution des gouvernements fédéral et ontarien à la révolution culturelle : le cas du Nouvel-Ontario, 1969-1977 », M.A. (histoire), Université Laurentienne, 2005, 191 p.
- 7 Voir Michelle Boucher, « Animation socioculturelle à la Laurentienne », texte inédit rédigé dans le cadre du cours HIST 4165FA au cours de la session 1995-1996. Voir aussi Michel Bock, *Comment un peuple oublie son nom. La crise identitaire franco-ontarienne et la presse française de Sudbury (1960-1975)*, Sudbury, Prise de parole et Institut franco-ontarien, 2001, p. 58-63.
- 8 Rapport Dennie, p. 12.
- 9 Laurent Alie, Thérèse Boutin, Fernand Dorais, Réjean Grenier, Yvan Rancourt et Gaston Tremblay, « Éditorial », *Réaction*, 15 mars 1973, p. 6.
- 10 Entrevue avec Yvan Rancourt, hiver 1996.
- 11 Bock, *Comment un peuple*, p. 62. Boutin a expliqué son geste dans une lettre qu'elle a fait publier dans le journal étudiant ; voir *Réaction*, octobre 1973, p. 12.
- 12 Voir Stéphanie St Pierre, « Le drapeau franco-ontarien : "Puissent ses couleurs nous rallier dans une nouvelle amitié et fraternité", 1975-1977 », dans Guy Gaudreau (dir.), *Le drapeau franco-ontarien*, Sudbury, Prise de parole, 2005, p. 32.
- 13 Laurent Alie, « Élection à l'association étudiante francophone », *Le Voyageur*, 1^{er} mai 1974, p. 7.
- 14 « Laurentian francophones vote "split" », *Sudbury Star*, 9 octobre 1974, p. 3.

- 15 Stephen Nancoo, « Reaffirm bilingualism in Laurentian planning. New priorities outlined », *Sudbury Star*, 3 avril 1973, p. 1.
- 16 « Special scholarship programs: Bilingualism stressed in goals for Laurentian », *Sudbury Star*, 5 juin 1973, p. 1.
- 17 Voir l'article intitulé « Culture limit at Laurentian is criticized », p. 1.
- 18 T. H. B. Symons, *Report of the Ministerial Commission on French Language Secondary Education*, Toronto, 1972, p. 56.
- 19 Rapport Dennie, p. 16.
- 20 Voir *Report of the Committee on University Affairs of Ontario for 1972-73 and 1973-74*, Toronto, 1974, p. 19.
- 21 Procès-verbal de la réunion du Sénat, 21 mars 1974.
- 22 Comme le montre l'épisode de l'élection du directeur du département de psychologie, en 1975, cette politique n'allait pas tarder à démontrer son caractère impraticable. En effet, le directeur alors en poste, M. Moroz, pressé par des collègues francophones, s'était enquis auprès du secrétaire du Sénat, Jack Porter, de la portée concrète de cette politique qui le rendait non éligible à son poste. Poste qu'il conservera pourtant. Voir la lettre de M. Moroz à J. Porter, 18 mars 1975.
- 23 Monahan, « Bilingualism », p. 11.
- 24 Ce rapport intitulé « The Work of the Long-Term Academic Planning Committee During the Period January 23, 1975-April 8, 1975 », compte comme signataires le recteur Monahan, le vice-recteur Larouche et les professeurs Buse, Kitching, Todd et Tombalakian.
- 25 Rapport Dennie, p. 18-19.
- 26 Gaétan Gervais, « Pour une réforme des programmes en français à l'Université Laurentienne », 1976, p. 2.
- 27 J. Porter à B. Cazabon, secrétaire du Comité des affaires francophones, 20 avril 1976.
- 28 Dennie, « Historique du bilinguisme à l'Université Laurentienne », p. 116.
- 29 Voir le vol. 3, n° 4.
- 30 « L'émergence de réalités nouvelles », *Revue du Nouvel-Ontario*, p. 8.
- 31 Le titre exact de ce rapport est très explicite quant aux intentions initiales : « Report of the Joint Senate/Board Committee to Assess and Make Recommendations to Simplify Academic Administration ».
- 32 André Girouard, « Le C.E.F. Pourquoi? », document présenté au Sénat et rédigé le 15 octobre 1979, p. 2.
- 33 Proposition soumise par le Comité des affaires francophones à la réunion du Sénat, 22 septembre 1977.
- 34 Procès-verbal de la réunion du CEF, 22 mars 1979, p. 1.
- 35 « Rapport du Conseil de l'enseignement en français », *GUL*, vol. 6, n° 4 (décembre 1978), p. 2.
- 36 Voir *Rapport Annuel, Université Laurentienne, 1980-1981*, p. 38.
- 37 « Le Sénat adopte un rapport de planification triennale », *GUL*, vol. 10, n° 4 (mai 1982), p. 1.
- 38 Voir André Girouard, Document d'étude du CEF n° 4, 4 février 1981.
- 39 Voir le procès-verbal de la réunion du CEF, 11 mars 1980, p. 2. Voir aussi le Rapport du CEF au Comité du budget du 6 juin 1979.
- 40 Girouard, Document d'étude du CEF n° 4, p. 2.
- 41 Compte rendu de la réunion de l'Assemblée des professeurs francophones, 5 mai 1986, p. 1.
- 42 Voir la 4^e recommandation approuvée par le Sénat lors de la rencontre du 15 octobre 1981.
- 43 « Nouveau mandat confié au CEF », *GUL*, 12 novembre 1981, p. 7.
- 44 « Le Sénat adopte un rapport de planification triennale », *GUL*, 5 mai 1982, p. 2.
- 45 « Le Sénat adopte un rapport de planification triennale », *GUL*, 5 mai 1982, p. 2.

- 46 Procès-verbal de la séance du 3 décembre 1974 du Comité des affaires francophones, p. 2.
- 47 Voir la note de service de David Gillingham à Jack Porter, 6 décembre 1982.
- 48 Rapport Dennie, p. 21.
- 49 Note de service de Henry Best au président du Conseil, 7 février 1984.
- 50 Note de service d'André Lacroix, président du Comité conjoint du bilinguisme, à J. Porter, 11 mai 1983.

Chapitre 13

- 1 Gaétan Gervais à Jack Porter, 7 janvier 1985.
- 2 Comité consultatif spécial du fonds en langue française, « Rapport au Sénat », 18 avril 1986.
- 3 Voir Joint Committee on Bilingualism, « Proposed plan work for 1986-1987 », p. 1.
- 4 « Nomination d'un vice-recteur adjoint », *GUL*, 3 février 1988, p. 3.
- 5 « L'évolution de l'enseignement en français : Extraits de l'allocution du Recteur au corps professoral sur l'état de l'union », *GUL, Rapport spécial*, 14 décembre 1988, p. 3.
- 6 « Rapport du vice-recteur à l'enseignement et de la vice-rectrice adjointe », réunion du Sénat, 19 avril 1990, p. 1.
- 7 M. Dewson à John Daniel, 17 février 1989.
- 8 « Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur le modèle bicaméral », réunion du Sénat, 17 juin 1993.
- 9 « Rapport du vice-recteur [...] sur le modèle bicaméral », réunion du Sénat, juin 1993, p. 4.
- 10 A. Roberge, R. Smith et G. Tesson, « Recommandations au recteur sur les modifications de la structure administrative », 18 février 1999, p. 5.
- 11 « La gestion de la francophonie laurentienne. Trois options », 1998, p. 4.
- 12 « Rapport du vice-recteur à l'enseignement et de la vice-rectrice adjointe », réunion du Sénat, 19 avril 1990, p. 4.
- 13 « Rapport du vice-recteur à l'enseignement et à la recherche sur le modèle bicaméral », réunion du Sénat, 17 juin 1993, p. 1.
- 14 « French university groundwork being laid at Laurentian », *Sudbury Star*, 16 juillet 1980, p. 3.
- 15 B. A. Wilson à H. K. Fisher, « Study on French language education at the post-secondary level », 2 juillet 1980, AO, ministère des Collèges et Universités, Francophone and Native Affairs, RG32, 1, 1, Acc.23300, RC 12, dossier 5020-4.
- 16 C. Lacombe à B. A. Wilson, « Visit to Laurentian and Hearst », 5 août 1980, AO, MCU, University-General, RG32, 1, 1, Acc.20216, RC 3, dossier 3030-5.
- 17 Voir le volume 7 qui compte 128 pages dont 6 articles.
- 18 Hector-L. Bertrand, « Une université française publique à Sudbury », *Le Voyageur*, 8 février 1989, p. 4.
- 19 Voir Derek Nelson, « "Dialogue of the deaf" on bilingual policy », *Sudbury Star*, 28 février 1989, p. 4 ; Harold Carmichael, « More than 800 graduate from Cambrian College: Setting up separate community colleges by race and religion not a good idea », *Sudbury Star*, 29 mai 1989, p. 21 ; John Daniel, « Laurentian serves francophones, anglophones, natives "proudly" », *Northern Life*, 17 juin 1989, p. 4.
- 20 « Daniel lends support to bilingualism », *Sudbury Star*, 10 février 1989, p. 2.
- 21 John Daniel, « "Separatist forces" at work in Laurentian », *Sudbury Star*, 25 mars 1989, p. 4.
- 22 Benoît Cazabon, « French university », *Sudbury Star*, 10 août 1989, p. 5.
- 23 « Laurentian president questions feasibility of French university », *Sudbury Star*, 17 août 1989, p. 3.